

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 FEVRIER 2025 A 19 H 00

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint, M. Maurice BONDIER, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Thierry MICHAUD, M. Bruno MONTEIL, Mme Claire SAURAT, Mme Fernanda TEIXEIRA ;

Absent excusé : néant

Absent : néant

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno MONTEIL

~~Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour : Redevances Agence de l'Eau au 01-01-2025 ;~~
~~Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce point supplémentaire à l'ordre du jour.~~

I – Approbation du précédent compte-rendu à l'unanimité ;

Petite modification du point 7) des questions diverses : les affouages devaient avoir lieu sur une parcelle non-soumise ONF, or suite à un échange de parcelles, cette opération aura bien lieu sur une parcelle soumise ONF (parcelle 10).

II- Locations d'appartements communaux :

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des locataires de l'appartement T3 1^{er} étage au-dessus de la mairie, qui souhaitent mettre un terme au bail de location pour le 28 février 2025. Le déménagement a été accordé pouvant avoir lieu le 1^{er} et 2 mars prochains. L'appartement sera loué dès que de menus travaux d'amélioration seront réalisés.
- Concernant le T4, les demandeurs seront recontactés pour proposer la location de cet appartement communal.

III – Devis ONF et rôle d'affouages 2025/2026 :

Le Maire indique qu'un devis ONF a été reçu d'un montant de 525 € HT pour assistance technique et encadrement d'exploitation forestière. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Maire et M. Bruno MONTEIL, responsable de la commission « Bois » rappellent que les portions d'affouages sont estimées à 15 stères au prix de 100 € par lot et précisent que 6 affouagistes se sont inscrits dans les délais. Les affouagistes devront se présenter en Mairie pour signer le règlement 2025/2026 et effectuer le paiement à réception de l'avis des sommes à payer du Trésor Public. Le Maire remercie Bruno MONTEIL pour le travail effectué.

IV –Comptes financiers uniques 2024 : « commune » « eau » « caisse de l'école » :

Le Maire indique que ces documents financiers ne sont pas disponibles, ils sont en cours de réalisation, par la trésorerie de Saint-Claude et le secrétariat de mairie, ils seront présentés lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

V –Plan communal de sauvegarde (PCS) :

Le Maire rappelle l'obligation pour toutes les communes d'élaborer un PCS. L'objectif de ce document est de se préparer en amont à un événement (organisation, outils, entraînement) pour répondre aux besoins des populations en cas de crise à une situation d'urgence sur la commune pouvant porter atteinte aux habitants (accidents de transport, inondations, tempête, incendie ...). Les élus seront sollicités dans la réalisation de ce dossier.

VI – Devis EGC et devis appartement :

- Le Maire présente le devis EGC pour fourniture d'un projecteur solaire pour le terrain de pétanque, proposition soit avec LED 6000 lumens de 641 € HT, soit avec LED 13800 lumens de 979€ HT, ainsi qu'une proposition pour balisage en composite à 36€ le mètre HT.

Comme précisé dans le devis, le Conseil Municipal décide de demander la mise à disposition du modèle 6000 lumens pour le tester.

Par ailleurs, afin d'étudier le projet, un devis avec raccordement électrique sera également demandé aux entreprises correspondantes.

Concernant le balisage en composite, les élus étudient la possibilité de le réaliser que sur le terrain du bas. Décision ultérieure.

Concernant le T3 du chalet, vu le devis relativement élevé d'achat et d'installation d'un poêle à granulés, les élus étudient la possibilité d'une isolation extérieure (voir les aides possibles), ou l'installation d'un poêle à bois ; décision ultérieure.

VII – Achats de terrains :

Proposition d'achat de divers terrains au profit de la commune :

- La commune est favorable à l'achat de terrain à Chanon, une estimation sera sollicitée auprès de l'ONF ;

- Suite aux échanges avec les conjoints MICHAUD concernant l'achat de parcelles « En Sanfaye », le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de la parcelle B N° 182 d'une superficie de 2 360 m² qui permet aux élèves de Martigna de faire « l'Ecole Dehors » chaque semaine, comme sollicitée par l'Académie de Besançon, pour la somme de 800€ ; ainsi que les parcelles B N° 200, B 204 et B 210 d'une superficie totale 10 280m² au prix de 2 570€.

Il est rappelé que les frais d'acte notariés sont à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces acquisitions, autorise le Maire à prendre la délibération correspondante et à signer l'acte notarié.

- Conjointes GENTY, la commune a décidé antérieurement la préemption des achats de terrains de cette famille, la SAFER a accepté cette transaction.

VIII – Sécurisation des routes :

Le Maire fait part d'une information de l'ONF concernant des arbres en bord de route sur des parcelles communales (gérées par l'ONF) présentent des risques pour la circulation routière. En effet, suite à des accidents dus aux chutes d'arbres dépérissant, les assurances renvoient de plus en plus la charge aux communes et à l'ONF les estimant responsables de non intervention.

Le Conseil Municipal décide de solliciter des habitants bénévoles équipés du matériel nécessaire afin d'effectuer ces travaux de bucheronnage.

IX – dossier litiges en cours :

- Le Maire indique qu'un huissier est venu constater que le chemin communal de « La Prat » est obstrué sur toute sa largeur par de gros cailloux, des racines, des rejets végétaux et de la terre et cela sur une longueur de 12 mètres. Du fait de ces amas de matériaux, les propriétaires fonciers ne peuvent accéder librement à leurs parcelles, il est également impossible pour les usagers de circuler à vélo. A ce titre, une plainte a été déposée, ainsi que pour le défrichement ou déboisement sur haies, intervention sur le domaine communal sans autorisation.

- Par ailleurs, des habitants se plaignent de nuisances dus au fait de pâturage de chevaux sur une parcelle urbanisée et proche des habitations. Un accord amiable entre les parties, sous couvert de la mairie, a été trouvé. Les élus restent vigilants quant aux respects des engagements.

X – Devis piste forestière :

Le Maire rappelle le projet de réalisation d'une piste forestière. Un devis avait été établi par la société SERRAND TP en 2023 pour la somme de 19 680€ HT, la réactualisation de cette

proposition a été demandée, mais non reçu à ce jour. La décision sera prise prochainement.

XI – Lac de Chanon :

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à solliciter les différentes instances pour cofinancer ce projet d'acquisition. Une réunion entre les différentes parties aura lieu pour en définir les grandes lignes.

XII –Questions diverses

1) Une demande a été reçue concernant la location de la salle des fêtes aux mineurs. Les élus précisent que la salle des fêtes de MARTIGNA ne peut être louée aux mineurs que si des parents responsables sont présents en permanence ; la présence de 1 parent minimum en continu pour 10 mineurs est requise. La salle ne peut être louée à des mineurs sans adulte.

2) Un projet de camping à la ferme est en cours de réalisation, le Maire va prochainement recevoir le propriétaire pour plus de précisions.

3) Mme Claire SAURAT, déléguée aux affaires scolaires, informe que certains élèves de la cantine et/ou garderie scolaires sont irrespectueux et impolis. Une lettre aux parents concernés sera adressée afin de donner un avertissement.

4) Suite à l'arrêt maladie de l'employé communal, les élus remercient Mme Hayriye KAPTAN pour avoir effectué la garderie scolaire lors de la pause méridienne des enfants.

Séance levée à 21 h 30
Le secrétaire de séance



Le Maire,
Jean-Charles DALLOZ

